REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2370

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon-musée d'art contemporain et l'association Quais du polar dans le cadre du festival Quais du polar 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION PUBLIEE LE: 14 MARS 2023

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES:

2023/2370 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ASSOCIATION QUAIS DU POLAR DANS LE CADRE DU FESTIVAL QUAIS DU POLAR 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le festival Quais du Polar de Lyon est un rendez-vous incontournable du genre polar dans le paysage culturel français et européen. Le public qui se déplace aux différents rendez-vous proposés par le festival représente tous les âges, et se déplace avec des amis ou en famille.

En 2023 Quais du polar se tiendra du 31 mars au 2 avril. Au mac Lyon, un.e auteur.rice de roman policier proposera une lecture personnelle des expositions qui se tiendront à cette période : Nathalie Djurberg et Hans Berg, Jesper Just, ou Incarnations, la collection abordée sous l'angle du corps - autant de supports à interprétation offerts à l'auteur.ice de roman policier.

Le public du Festival est non spécialisé en art contemporain, et accède au mac Lyon en majorité pour la première fois grâce au festival. Le musée souhaite encourager cette première visite par un tarif réduit d'entrée individuelle pour cette visite rencontre, dans un festival par ailleurs entièrement gratuit.

Vu ladite convention,

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'association Quais du polar est approuvée.
- 2- Dans le cadre de ce partenariat, par dérogation à la délibération tarifaire n° 2022/2039 du 10 novembre 2022 approuvant la grille tarifaire des musées municipaux, la mise en place d'un tarif de 6€ au lieu de 9€ pour l'entrée au musée pour la visite rencontre avec un auteur ou une autrice du festival au Musée d'art contemporain le vendredi 31 mars 2023, sur inscription préalable, et limité à un groupe de 30 personnes est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer les présentes conventions et tout document afférent et à l'exécuter.

4- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2023 fonction 314, nature 6288, programme ACPCO, opération PUBLICO et les recettes sur les crédits du budget 2023 fonction 322, nature 7062 programme EXPOCO, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET